

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 06 FEVRIER à 18h30
Salle n°4 du Foyer des Griottons (CLUNY)

Monsieur Michel MAYA, Président, ouvre la séance, remercie les participants et précise que les dossiers présentés à ce Conseil syndical ont été étudiés par le Bureau du 27 janvier 2020.
La date de la réunion de Conseil syndical pour la présentation du budget est prévue le 25 février 2020.

Il indique que ce Conseil syndical a pour but d'étudier :

- ✓ Le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2020,
- ✓ Le tableau des effectifs 2020,
- ✓ Les redevances 2020,
- ✓ La modification de membres.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 :

Monsieur Michel MAYA demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil syndical du 17 décembre 2019 qui a été envoyé à tous les délégués.
Aucune remarque n'est formulée.
Michel MAYA propose donc de procéder à son adoption.

Le procès-verbal du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 (document joint) :

Michel MAYA indique que le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 va être présenté par Bertrand DEVILLARD, et que le Conseil syndical devra se prononcer par délibération sur ce document, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe », demandant aux groupements de communes de plus de 10 000 habitants de présenter un rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire à l'organe délibérant pour vote.

Bertrand DEVILLARD présente le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, en précisant quelques points notamment sur le projet d'investissement d'un logiciel avec outil de facturation.

Monsieur LEVEQUE demande combien de temps cet outil permettrait de faire gagner aux agents du SPANC.

Bertrand DEVILLARD indique qu'en fonction de la présentation du nouveau progiciel, nous devrions ensuite arriver à estimer la différence de temps passé en comparant avec ce qui est fait actuellement. Et précise qu'après cette analyse il sera décidé soit de partir sur un nouveau progiciel soit sur une option seule de facturation adaptable au logiciel actuel.

Monsieur LEVEQUE demande si l'éditeur propose une solution d'abonnement mensuel avec hébergement des données.

Bertrand DEVILLARD précise que ce service est bien indiqué dans la proposition mais il faut faire attention à ce système par rapport à l'organisation du service. Le SPANC ayant investi dans un serveur il y a à peine deux ans en ayant consulté l'éditeur à l'époque pour avis, celui-ci devrait être en capacité de pouvoir continuer à stocker les données sur site. Par ailleurs, les données sont essentiellement graphiques et donc lourdes ; ce qui peut poser des problèmes de rapidité d'édition.

Monsieur PERRIN indique que les prestataires peuvent accepter que les données soient stockées en interne avec un système de droit d'accès annuel pour uniquement le volet logiciel. Il précise que du côté des abonnements il faut effectivement être vigilant car l'utilisation dépend du débit internet, qui peut gêner les interventions techniques et ralentir le travail.

Bertrand DEVILLARD confirme que c'est justement tout ce volet utilisation / organisation qu'il est en train d'étudier avec les techniciens et l'éditeur, mais ce dernier n'est pas très réactif.

Monsieur PERRIN demande s'il est nécessaire d'avoir une haute définition.

Bertrand DEVILLARD indique que non, mais ce sont des données vectorielles et que toutes ces données cumulées créent des fichiers « lourds » et de fait, nécessitent une grosse capacité de stockage.

Monsieur PERRIN demande si notre serveur actuel est un serveur de type SQL.

Bertrand DEVILLARD répond affirmativement.

Bertrand DEVILLARD reprend la présentation du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, en précisant les informations sur les charges de personnel prévues sur 2020.

Monsieur PERRIN s'interroge sur le fait que la prévision budgétaire du nouveau technicien est prévue sur 10 mois et non pas 9 mois.

Bertrand DEVILLARD indique que l'annonce d'emploi est paru sur différents réseaux et que les candidatures sont à nous envoyer avant fin février pour un prise de poste dès le 1^{er} mars 2020, d'où la prévision budgétaire sur 10 mois.

Monsieur PERRIN confirme que cela risque d'être compliqué car il va falloir payer le nouveau poste sans voir de rentrées financières immédiates.

Bertrand DEVILLARD indique qu'effectivement c'est toute la mise en place de la nouvelle organisation qui va demander une nouvelle gestion technique mais aussi financière.

Michel MAYA ajoute que la charge du nouveau technicien sera là, alors qu'on est conscient qu'il ne sera pas opérationnel de suite et ne fera pas rentrer de trésorerie dès le début et donc qu'il faudra peut-être réfléchir à avoir recours à une ligne de trésorerie pour 2020.

Monsieur GILLET demande si actuellement les techniciens SPANC ont chacun un véhicule.

Bertrand DEVILLARD indique que oui, et précise que pour l'instant il n'est pas prévu l'achat d'un troisième véhicule.

Monsieur PERRIN s'interroge si cela ne va pas poser de problèmes d'organisation de ne pas avoir 3 véhicules, 3 logiciels...

Bertrand DEVILLARD affirme que le service du SPANC est bien conscient de ce contexte et que le but de l'organisation à mettre en place est d'avoir un présentiel bureau d'au moins un technicien en permanence ; dans ce cadre les 2 véhicules devraient pouvoir suffire pour le moment. Au pire des cas, une mutualisation avec les véhicules du SIRTOM pourrait être mise en place de manière ponctuelle.

Michel MAYA ajoute que cela devrait être possible de s'organiser pour ne pas à avoir à utiliser 3 voitures et 3 ordinateurs en même temps avec une gestion raisonnable sur 2020 et ensuite pour 2021, la question pourra être réétudiée.

Monsieur GAUDINET demande si sur Cluny le SPANC a connaissance des installations d'assainissement non collectif qui ce seraient raccordées au réseau.

Vanessa PILLON indique que ces renseignements ont été demandés mais à ce jour la liste n'a pas été mise à jour.

Monsieur GAUDINET précise qu'il faudrait voir cette question avec les services techniques de la ville de Cluny.

Vanessa PILLON confirme que c'est ce qui a été fait mais pour l'instant le SPANC n'a pas eu de retour.

Michel MAYA pose le problème des indemnités des élus en précisant que l'inscription budgétaire des indemnités qui peuvent être demandées engendre un gros delta par rapport aux budgets antérieurs. En effet, il rappelle que depuis 2007, il été fait le choix à chaque début d'investiture par les Présidents et les Vice-Présidents de ne pas recevoir d'indemnités. Il précise qu'il faut bien prévoir le taux maximal d'indemnité au budget car on ne peut pas anticiper le prochain choix des nouveaux élus.

Monsieur PARAT indique que l'inscription budgétaire peut inciter les futurs élus à percevoir des indemnités.

Bertrand DEVILLARD indique que l'inscription est obligatoire pour présenter un budget sincère et véritable.

Monsieur PERRIN demande comment cela c'était passé il y a 6 ans.

Michel MAYA indique que le budget avait été inscrit, et seulement après l'investiture le choix avait été fait de ne pas percevoir d'indemnités.

Michel MAYA propose de procéder à l'adoption du rapport de Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

3) Tableau des effectifs 2020 :

Michel MAYA précise que le tableau des effectifs prévisionnels au 1^{er} janvier 2020 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u>					
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Adjoint Technique	1	0	0	1	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	0	1	1
<u>TOTAL</u>	4	0	0	4	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	0	+1	+1	0	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	4	+1	+1	4	2

Michel MAYA indique que le recrutement du nouveau technicien en CDD 3 ans est lancé. Le recrutement est prévu pour mars 2020.

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise qui peut prétendre au grade de Technicien territorial à compter du 1^{er} mai 2020.

Michel MAYA propose de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année, le cas échéant, en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, et du résultat du recrutement.

Michel MAYA précise que des échanges à ce sujet ont déjà été faits lors de la présentation du rapport de Débat d'Orientation Budgétaire 2020, et que s'il n'y a plus de remarques à ce sujet, il propose de procéder à son adoption.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **Décide de modifier le tableau des effectifs comme présenté.**

4) Redevances 2020 :

Michel MAYA indique que le budget du SPANC doit s'équilibrer par le paiement par les usagers d'une redevance. Cette redevance concerne plusieurs services : l'étude et le contrôle des nouvelles installations, la visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain), les visites ponctuelles, type vente de maisons ou visite hors programmation, ainsi que depuis 2012 un coût administratif forfaitaire par dossier d'entretien des installations, dans le cadre du marché d'entretien passé avec un prestataire.

Pour rappel les dossiers réalisés sur 2019 (au 31 décembre) : 271 contrôles dont 177 ponctuels / 96 contrôles neuf / 117 dossiers neuf avec *objectif initial 2019 : 380 contrôles dont 100 ponctuels / 90 contrôles neuf / 90 dossiers neuf.*

Pour 2020, les objectifs sont de :

- 560 contrôles dont 130 ponctuels (vente ou hors programmation)
(dont prévisions de 245 pour nouveau technicien sur 10 mois : 7 contrôles complet par semaine : terrain / rapport sur 35 semaines)
- 100 contrôles neuf
- 100 dossiers neuf

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances. Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre de l'année n-2 (2018)

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2019) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2020 est de : $((104.63 - 103,17) / 103,17) * 100 = 1.41 \%$

I Référence : 104.63

I Base : 103.17

Michel MAYA propose de majorer les redevances sur l'année 2020 de 1.41 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur.

Les montants des redevances 2020 proposés sont donc de :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, 356 € T.T.C. : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :
- paiement de la somme de 153 € T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 203 € T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.
- pour la première visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 120 € T.T.C.
- pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 120 € T.T.C.
- pour les visites ponctuelles (type vente de maison, visite hors programmation) : 203 € T.T.C.

Il est proposé par ailleurs, que le coût administratif forfaitaire par dossier d'entretien des installations ne soit pas majoré et qu'il reste à 25 € T.T.C.

En 2013 une majoration de la redevance de contrôle dans le cas d'obstacle mis en place dans l'accomplissement des missions de contrôles du SPANC (refus d'accès, absences répétées aux rendez-vous,...) a été décidée. Cette majoration est de 100 %.

Aucune remarque n'étant formulée, Michel MAYA propose de procéder au vote.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte ces propositions et décide de fixer pour 2020 les montants des redevances, applicables au 1^{er} avril 2020, comme présenté.

5) Modification de membres:

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD.

Bertrand DEVILLARD explique que le Préfet a informé le SPANC du Clunisois qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, en application de l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) devient membre du syndicat en lieu et place de la commune de Bussières en application du mécanisme de « représentation-substitution », ceci du fait de la prise de la compétence « assainissement » de la MBA.

Ce mécanisme se réalise de plein droit et n'est pas soumis à une procédure d'adhésion : il n'y a donc ni demande de la MBA, ni acceptation du SPANC du Clunisois.

En revanche, l'arrêté préfectoral de mise en conformité des membres du SPANC du Clunisois sera pris dès lors qu'une procédure de modification statutaire sera finalisée.

Après rapprochement avec les services de la Préfecture il ressort que cette modification de statuts peut attendre le renouvellement des délégués à la suite des prochaines élections municipales.

De fait, la commune de Bussières n'est plus membre du SPANC.

La MBA par délibération du 12 décembre 2019 a désigné ses représentants au sein du comité syndical du SPANC, à savoir M. Guillaume GILLET, comme délégué titulaire et Mme Sylvie MARCHANDEAU, comme déléguée suppléante (anciens représentants de Bussières).

Bertrand DEVILLARD demande à Monsieur GILLET, si la MBA pense évoluer vers une décision autre.

Monsieur GILLET indique que pour l'instant la MBA est en réflexion sur ce sujet. Et demande si dans cette attente les administrés de Bussières peuvent toujours contacter les services du SPANC.

Bertrand DEVILLARD indique qu'effectivement les habitants de Bussières continuent de bénéficier des services du SPANC.

6) Questions diverses :

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée à 19 h 30.